



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Reçu le

11 MAI 2016

SUAT

Le Directeur Départemental,

à

**Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
SUAT/Unité planification
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - B.P. 90
33090 BORDEAUX Cedex**

A l'attention de Madame POUYATOS

Bordeaux, le

10 MAI 2016

Groupement Opération Prévision
GOP/SPRAP/BEPNat/ASD/NPS/A.35821/2016- 48479
Vos Réf. : V/Transmission en date du 24 mars 2016
Affaire suivie par capitaine Christophe TEYSSIER et lieutenant Jean Michel PLANTEY

**Objet : Plan Local d'urbanisme – Porter à connaissance
Commune de SAINT MAGNE**

- P.J.** : - Fiches de contrôle des points d'eau
- Annexe « Les voies engins »
- Annexe « Les voies échelles »
- Annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – principes généraux »

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la défense incendie de la commune de Saint Magne dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, au titre du Porter à Connaissance.

1. Réglementation applicable

Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.
Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Elle doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS. Les principes sont énoncés dans l'annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – principes généraux ».

Les zones exposées à un risque majeur

La commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée au risque de feu de forêt.

Ainsi, les règles de débroussaillage doivent être incluses dans le règlement du plan d'urbanisme (article L. 322-3 du code forestier).

S'agissant des obligations liées à des exploitations ou installations particulières, l'implantation de bâtiments industriels est interdite à moins de 20 m des peuplements résineux. Cette distance est portée à 30 m pour des installations classées, soumises à déclaration ou à autorisation, représentant des risques particuliers d'incendie ou d'explosion (Article 2-3-3).

2. Analyse de la défense incendie existante

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, certains secteurs géographiques bâtis laissent apparaître une défense incendie insuffisante.

2.1. Les secteurs ci-après ne sont pas défendus pour un risque courant, car les points d'eau sont trop éloignés (à plus de 200 mètres)

Bruillet, Jeantonnet, Sud Ouest de Bruillet, Tradjean, Meysouau, Lapeyre, Est de Seignouret, Noël, Pujau Bourdau, Bastit, Caillaou Despos, Caillaou, Les Auderts, le Quette, La Serre, L'Aouarsey, Les Andrieux, Ferrier, Teycheney, Le Rous, Beilligie, Mussotte, Couyret, Paillasse, Pujau le Rigoulet, Bourioc, Barbey Bruillet, Marteau, Cuvion, Briche, L'Indépendance, Pierrette, Le Pavillon, Treytin, Chère, La Hane (nord de Douence), Hazera, Le Désert, Roumégous, Gueyne, La Binte, Ripaille, L'Amic,

Les fermes agricoles piste de Gujan, piste du Martat et Domaine de la Pierre.

2.2. Les secteurs ci-après sont mal défendus pour un risque courant, car les hydrants présentent un débit insuffisant ou sont trop éloignés du bâti à défendre

Douence, Sarte, Janicot, Le Martat, Chateau de St Magne.

Pour pallier ces carences en eau, il convient de déterminer avec le chef du centre de secours de Belin-Beliet les mesures à mettre en place pour obtenir les moyens hydrauliques nécessaires et adaptés, en fonction des risques (renforcement ou maillage de réseau, implantation de bouches ou poteaux incendie normalisés, création de réserves d'eau auto-alimentées, etc.).

3. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Directeur Départemental,


Colonel Dominique MATHIEU
Colonel Jean-Paul DECELLIERES

Copies pour information à :
- Groupement Sud-Ouest
- CIS Belin-Beliet
- Mairie de Saint Magne

Date : 11/05/2015

Commune : ST MAGNE

Tournée ressources en eau n° : 2015-STMAG-009-BELI

C.I.S : BELIN BELIET

ST MAGNE 1

Représentants : Mairie O

Autres services :

Gestionnaire réseau N

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
5	PI100	LOT LA DAUNADE AU N° 010	68	48	0.0	3.5			Disponible
6	PI100	LOT LA DAUNADE AU N° 044	59	44	0.0	3.5			Débit faible
7	PI100	LOT LA DAUNADE AU N° 066	63	46	0.0	3.5		30	Disponible
8	PI100	RTE DE BELIET (SCIERIE RULLEAU. SOFA)	63	45	0.0	2.2			Disponible
9	PI100	IMP DU CHÂTEAU D'EAU	130	94	1.8	2.2			Disponible
10	PI100	RTE DE BORDEAUX (LD VALENCE AU HLM)	90	66	1.2	2.2			Disponible
11	PI100	LE BOURG À GAUCHE DE LA SALLE DES FÊTES	70	50	0.0	2.2		38 (1)	Disponible
17	PI100	RTE DE LOUCHATS	65	45	0.0	2.2			Disponible
18	PI100	RTE DE JOUÉ	65	51	0.0	3.0			Disponible
20	PI100	RTE DU BARP AU N° 006	64	48	0.0	2.2			Disponible
30	PI100	LOT LES GALIPES	57	44	0.0	2.2		30	Débit faible
32	PI100	LOT CANTECLOUQUE	53	33	0.0	2.5		25 - 38 (1)	Disponible

Date : 04/05/2015

Commune : ST MAGNE

Tournée ressources en eau n° : 2015-STMAG-010-BELI

C.I.S : BELIN BELIET

ST MAGNE 2

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
1	PI100	DOUENCE - A CÔTÉ DE LA SALLE DES ÉLÈS	35	17	0.0	3.0		30	Débit faible
12	PI100	DOUENCE - RTE DE SAUCATS AU N° 020 À GAUCHE	30	16	0.0	3.0		30	Débit faible
13	PI100	DOUENCE - AVANT LE CROISEMENT A DROITE	36	16	0.0	3.0		30	Débit faible
14	PI100	LE MARTAT (RTE DE SAUCATS AU N° 028 À GAUCHE)	13	8	0.0	2.5		31	Indisponible
15	R	LE MARTAT (RTE DE SAUCATS AU N° 032) D111					60	75 - 76	Indisponible
16	R	RTE DE LOUCHATS (D110 E6 A LA DÉCHETTERIE)					60	75 - 76	Indisponible
19	PI100	RTE DE BORDEAUX AU N° 037 (QUARTIER BRAUT)	58	45	0.0	3.0		30	Débit faible
28	R	D5E6 CAILLAU DESPOS					120	76	Indisponible



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental,

à

**Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
SUAT/Unité planification
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - B.P. 90
33090 BORDEAUX Cedex**

A l'attention de Madame POUYATOS

Bordeaux, le

10 MAI 2016

**Reçu le
11 MAI 2016
SUAT**

Groupement Opération Prévision
Service Prévision

GOP/PRS/BEPNat/ASD/NPS/A.35821/2016 - 48492

Vos réf. : V/Transmission en date du 24 mars 2016

Affaire suivie par capitaine Christophe TEYSSIER et lieutenant Yvan DUBOURDEAU

**Objet : Plan Local d'Urbanisme – Porter à connaissance
Commune de SALLES**

- P.J. :**
- Fiches de contrôle des points d'eau
 - Annexe « Les voies engins »
 - Annexe « Les voies échelles »
 - Annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – principes généraux »

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la défense incendie de la commune de Salles dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, au titre du Porter à Connaissance.

1. Réglementation applicable

Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours.

Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Elle doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS. Les principes sont énoncés dans l'annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – principes généraux ».

Les zones exposées à un risque majeur

La commune est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée au risque de feu de forêt.

Ainsi, les règles de débroussaillage doivent être incluses dans le règlement du plan d'urbanisme (article L. 134-6 du code forestier).

S'agissant des obligations liées à des exploitations ou installations particulières, l'implantation de bâtiments industriels est interdite à moins de 20 m des peuplements résineux. Cette distance est portée à 30 m pour des installations classées, soumises à déclaration ou à autorisation, représentant des risques particuliers d'incendie ou d'explosion (Article 2-3-3 du règlement de protection de la forêt contre l'incendie).

2. Analyse de la défense incendie existante

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, certains secteurs géographiques bâtis laissent apparaître une défense incendie insuffisante.

2.1. Les secteurs ci-après sont dépourvus de défense incendie

Le petit Lagnerau, La Girouette, Barricôt, Chemin du moulin des vaches coté Caplane, Fachat, Chemin du moulin des Gardères, Naz de hé, Phalip, Peybideau, Bourre, Bas, Le Martinet, Argilas, Buou l'Aygue, Le pique, Le crouts, Le mayne.

2.2. Les secteurs ci-après sont insuffisamment défendus pour un risque courant, car les ressources en eau présentent un débit insuffisant ou sont trop éloignées du bâti à défendre

Caudos piste N, Chemin du tambour, Route de la molle, Jeantoulic, Le lousteau neuf, Route de jean roux entre le chemin de l'étang et le chemin de l'école, Jean roux, Chemin de Sempey, Nord Est du lieu dit le Lort route du Beguey, Chemin de Bastide, Paris, Les écuries de TAHAA, Sud Ouest de Larrieu, Nord de Peylahon route de Blanquette, Hourcet, Argilas, Chemin de Thiot, Lavignolle lieu dit Plantey chemin du Heutge, Lavignolle lieu dit Arnauchon, Prado, Gambetta.

2.3. Les secteurs ci-après sont défendus par des poteaux incendie de 65 mm considérés par les services d'incendie et de secours comme des prises accessoires

Lieu-dit Arnautille chemin de Grollet.

Pour pallier ces carences en eau, il convient de déterminer avec le chef du centre de secours de Salles, les mesures à mettre en place pour obtenir les moyens hydrauliques nécessaires et adaptés, en fonction des risques (renforcement ou maillage de réseau, implantation de bouches ou poteaux incendie normalisés, création de réserves d'eau auto-alimentées, etc.).

3. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

^ Le Directeur Départemental,

~~Colonel Dominique MATHIEU~~

Colonel Jean-Paul DÉCELLIERES

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Sud-Ouest
- Monsieur le chef du CIS Salles
- Mairie de Salles

Date : 22/04/2015 Commune : SALLES

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-001-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

N?1

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
22	PI7C	RTE DE CASTANDET (LD GROULET)	28	24	0.0	4.0		51	Débit faible
52	PI100	CHE D'ARNAUTILLE / RTE DU CAPLANNE	56	42	0.0	4.5		30	Débit faible
75	PI100	ECOLE RTE DE LA MOLLE	56	44	0.0	4.0		22 - 30	Débit faible
73	PI100	RTE DE LA MOLLE	53	38	0.0	4.0		30	Débit faible
74	PI100	RTE DE LA MOLLE	49	34	0.0	4.0		30	Débit faible
68	PI100	LD LE CAPLANNE (SCIERIE POUMEYRAU)	81	70	1.5	5.4			Débit faible
60	PI100	D 108 LE MARTINET	60	50	0.0	4.5			Disponible
27	PI100	CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS	80	70	1.5	4.2			Disponible
30	PI100	RTE DU MARTINET (LOT BEAU SITE)	88	69	1.3	4.2		35	Disponible
91	PI100	LOT LES CLOS DE PAJOT	89	67	1.5	4.1			Disponible
93	PI100	LOT LE BROUSTEYRE	91	73	1.9	4.4			Disponible
21	PI100	RTE DU MARTINET (LOT BEAUSEJOUR)	88	65	0.0	1.3			Disponible
34	PI100	DOMAINE DU PONT DE L'EYRE	120	102	3.5	4.9			Disponible
7	PI100	RUE DE LA HAUTE LANDE AU N° 033	120	120	3.7	4.8			Disponible
83	PI100	LOT LOUSTAOU	120	120	3.2	4.5			Disponible
33	PI100	ALL DU CHAMP DE FOIRE	106	83	2.1	4.1			Disponible
142	PI100	RES ANDRE ESTIBAL	91	44	0.5	3.8			Disponible

Date : 22/04/2015

Commune : SALLES

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-002-SALL

C.I.S : SALLES

N°2

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
67	BI100	CHÂTEAU D'EAU HOBRE							Indisponible
1	PI100	CHE DE BLANQUETTE AU N° 002	115	90	2.0	3.0		2 PORTAIL	Disponible
37	PI100	LD LARRIEU CHE DE FOURAT	120	120	3.2	4.3			Disponible
2	PI100	RTE DE LA GARENNE	120	120	3.5	4.2			Disponible
3	PI100	RTE DE LA GARENNE (TAUDIGNON)	120	120	3.6	4.5			Disponible
96	PI100	PARC DE TAUDIGNON	110	92	2.8	4.2			Disponible
97	PI100	PARC DE TAUDIGNON	120	120	3.2	4.5			Disponible
4	PI100	RTE DE LA GARENNE (SCIERIE COURBIN)	120	120	3.2	4.2			Disponible
12	PI100	CHE DE CALVIN AU N° 008	87	73	1.8	4.0			Disponible
90	PI100	CHE DE CALVIN	45	29	0.0	2.5		30	Disponible
32	PI100	STADE LANQUETTE	115	91	2.2	3.9			Débit faible
81	PI100	RTE DE JEAN DE JEANNE AU N° 016	120	102	2.6	4.0			Disponible
72	PI100	RTE DE JEAN DE JEANNE	120	100	2.2	3.8			Disponible
5	PI100	RTE DE LA GARENNE AU N° 011	120	120	3.5	4.5			Disponible
69	PI100	CHE DE PELOC / CHE DE GUÉRIN	116	100	2.5	4.5			Disponible
28	BI100	PCE SAINT-PIERRE	96	84	2.2	4.2			Disponible
6	PI100	RUE CASTÉRA AU N° 002	102	87	1.5	4.2			Disponible
9	PI100	RUE DE LA CROIX BLANCHE AU N° 030	120	103	2.5	4.5			Disponible
23	PI100	LOT EMERAUDE AU N° 002	105	85	2.0	4.0			Disponible
158	PI100	ALL FELIX ARNAUDIN / RUE DE LA CROIX BLANCHE	120	110	2.4	4.0			Disponible

Date : 22/04/2015 Commune : SALLES
 Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-003-SALL
 C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N Gestionnaire réseau N
 Autres services :

N°3

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
31	PI100	ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT	80	67	1,8	4,9			Disponible
50	PI100	RES DU CHATEAU (ENTREE)	80	68	1,6	5,0			Disponible
58	PI100	RES DU CHATEAU (LA FAISANDERIE)	90	80	2,2	5,3			Disponible
70	PI100	RES DU CHATEAU (TRANCHE NON REALISEE)	74	66	1,3	4,2			Disponible
71	PI100	RES DU CHATEAU (TRANCHE NON REALISEE)							Disponible
51	PI100	RES DU CHATEAU (RUE DES BRUYERES)	90	74	2,0	4,6	44		Indisponible
52	PI100	RES DU CHATEAU (PCE DES BRUYERES)	80	62	1,4	4,8			Disponible
53	PI100	RES DU CHATEAU (PCE DES HORTENSIAS)	82	68	1,2	4,5			Disponible
54	PI100	RES DU CHATEAU (ENTREE LOT)	80	54	0,8	4,3			Disponible
55	PI100	RES DU CHATEAU (RUE DES RHODODENDRONS)	78	69	1,4	4,3			Disponible
56	PI100	RES DU CHATEAU (PCE DES RHODODENDRONS)	79	60	1,0	4,2			Disponible
57	PI100	RTE DU BEGUEY AU N° 012	121	106	2,8	4,5			Disponible
16	PI100	RUE DU CHATEAU AU N° 045	124	95	2,5	4,0			Disponible
76	PI100	RTE DE BADET FACE AU N° 027	178	57	0,7	3,7			Disponible
10	PI100	LOT DU GRAND CHEMIN AU N° 009	101	85	2,4	4,0			Disponible
13	PI100	LOT DU GRAND CHEMIN AU N° 023	97	83	2,0	4,0			Disponible

Date : 22/04/2015 Commune : SALLES

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-004-SALL

C.I.S : SALLES

N°4

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
137	PI100	ALL DE BADET	91	72	1.4	3.5			Disponible
77	PI100	CHE DU PUJEAU AU N° 021	99	76	1.7	3.5			Disponible
20	PI100	RES DU VAL DE L'EYRE (HLM)	83	73	1.5	3.5	25		Disponible
14	PI100	RTE DE BADET AU N° 049					44		Indisponible
29	PI100	RTE DE BADET AU N° 055	70	57	0.8	4.0			Disponible
154	PI100	RUE NICOLAS BREMONTIER / RUE JULES CAMBRELENT	85	68	1.2	3.5			Disponible
94	PI100	CHE DU PUJEAU FACE AU N° 040	83	63	1.1	3.5			Disponible
95	PI100	CHE DU PUJEAU	83	60	1.0	3.5			Disponible
78	PI100	CHE DE LA BASTIDE AU N° 002	0	0	0.0	4.0			Disponible
40	PI100	CHE DU BASQUIN	71	51	0.8	5.0	31		Indisponible
80	PI100	CHE DU HALOP AU N° 028	51	39	0.0	3.0			Disponible
11	PI100	RTE DU PONT DE MARTIN (DDE)	102	74	1.5	3.5	30		Débit faible
65	PI100	RTE DE SANGUES / CHE DU HALOP	104	86	2.0	3.5	4 CLOTURE - 22		Disponible
26	PI100	RES PONT DE MARTIN AU N° 004	80	58	0.9	3.2			Disponible
42	PI100	CHE DE SANGUES AU N° 003	90	67	1.2	3.2	25		Disponible
82	PI100	CHE DU SARGENT AU N° 001	86	67	1.3	3.0			Disponible
153	PI100	RUE DE JEAN DE JEANNE	105	80	1.8	3.0			Disponible
155	PI100	RUE DE LA COMETE AU N° 003 - LOT DE PEYBIDEAU	87	60	1.0	3.5			Disponible
157	PI100	RES LE PETIT JONCQUES	120	107	2.5	4.2			Disponible
144	R	ZJ SYLVA 21					120		Disponible

Date : 22/04/2015

Commune : SALLES

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-004-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

N°4

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	État
160	PI100	RUE DE LA COMETE AU N° 012	92	69	1,5	3,0			Disponible

Date : 18/05/2015 Commune : SALLES
Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-005-SALL
C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N
Autres services :

Gestionnaire réseau N

N°5

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
15	PI100	RUE PIERRE DEYCARD/RUE SYLVAIN DORNON	85	65	1.2	4.5		22 - 25	Disponible
34	PI100	RUE PIERRE DEYCARD AU N° 006	63	55	0.0	4.0		22	Disponible
35	PI100	RUE PIERRE DEYCARD AU N° 024	72	50	0.0	4.0		22	Disponible
61	PI100	RTE DE BILOS / CHE DU MOULIN DES VACHES	63	48	0.0	4.0			Disponible
38	PI100	RTE DE BILOS AU N° 011	52	45	0.0	4.0			Disponible
39	PI100	RTE DE BILOS AU N° 046	55	44	0.0	3.9		30	Débit faible
64	PI100	RUE SYLVAIN DORNON AU N° 016	60	40	0.0	3.2		30	Débit faible
17	PI100	RTE DU LANOT AU N° 008	60	43	0.0	4.0		25	Disponible
53	PI100	RTE DU BRAN / RTE DU LANOT	48	36	0.0	3.0		30	Disponible
18	PI100	RTE DU LANOT (ÉCOLE)							Débit faible
19	PI100	RTE DU LANOT FACE CHE DE FRANCILLE	57	37	0.0	3.5		44	Indisponible
62	PI100	RTE DE JEAN ROUSS FACE CHE BARRAIL DE GAILLOT	40	26	0.0	3.5		30	Débit faible
24	PI100	RTE DE LAVIGNOLLE/RTE DE COMPOSTELLE	45	38	0.0	3.4		30	Débit faible
79	PI100	RTE DE COMPOSTELLE AU N° 100	55	45	0.0	4.0		30	Débit faible
46	PI100	RTE DE LAFLEUR (LAVIGNOLLE) AU N° 001	90	74	2.0	4.1		30	Débit faible
47	PI100	RTE DE LAFLEUR (LAVIGNOLLE) AU N° 033	70	60	1.0	3.5			Disponible
25	PI70	RTE DE CASTOR AU N° 183	42	27	0.0	3.0			Disponible
45	PI100	RTE DE COMPOSTELLE (RELAIS TOURISTIQUE) AU N° 077	92	82	1.5	3.8			Disponible
36	PI100	RTE DE COMPOSTELLE (LIMITE LE BARP) AU N° 007	120	120	2.5	4.0			Disponible
159	PI100	RUE DE CASTOR AU N° 064	120	100	2.5	3.5			Disponible

Date : 18/05/2015

Commune : SALLES

Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-005-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

N°5

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
161	R	CHE DE CASTOR					120		Disponible

Date : 05/10/2015 Commune : SALLES
 Tournée ressources en eau n° : 2015-SALLE-011-SALL
 C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Sans

reserves

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
59	R	LD PERRIN CHE DE CACHAOU					60	81	Indisponible
85	R	LD GROLLET					90		Disponible
86	R	LD LA MÔLLE					90		Disponible
87	R	LD HOURCET					90		Indisponible
88	R	RTE DE LAVIGNOLLE / CHE DE HEUTGE					90	77	Disponible
39	R	LD BEGUEY					90		Disponible
139	R	CHE DE PIRON / CHE DE LA FLEUR					120		Disponible
140	R	CHE DU TUTOU					60		Disponible
143	R	CHE D'ARNAUTILLE AU N° 018					60		Disponible
144	R	ZI SYLVA 21					120		Disponible
151	PE	CHE DU MOULIN DES VACHES					300		Disponible
152	R	CHE DU BARRICOT FACE AU N° 004					120		Disponible



Reçu le
11 MAI 2016

SUAT

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Le Directeur Départemental,

à

**Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer**
SUAT/Unité planification
Cité Administrative
Rue Jules Ferry - B.P. 90
33090 BORDEAUX Cedex

A l'attention de Madame *POUYATOS*

Bordeaux, le

10 MAI 2016

Groupement Opération Prévision
Service Prévision
GOP/PRS/BEPNa/ASD/NPS/A.35821/2016 - 48458
Vos réf. : V/Transmission en date du 24 mars 2016
Affaire suivie par capitaine Christophe TEYSSIER et lieutenant Yvan DUBOURDEAU

**Objet : Plan Local d'Urbanisme – Porter à connaissance
Commune de LE BARP**

P.J. : - Fiches de contrôle des points d'eau
- Annexe « Les voies engins »
- Annexe « Les voies échelles »
- Annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – Principes généraux »

Par courrier cité en référence, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la défense incendie de la commune de Le BARP dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, au titre du Porter à Connaissance.

1. Réglementation applicable

Accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours

Les zones de développement urbain, les zones d'activité, leurs bâtiments ou enjeux divers devront être desservis par des voies « engins » et voies « échelles » dont les caractéristiques sont énoncées dans les annexes correspondantes, afin de permettre l'engagement et l'intervention des équipes de secours. Les dispositifs de restriction d'accès devront être compatibles avec les principes évoqués dans l'annexe correspondante.

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Elle doit permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à la lutte contre les incendies. Elle doit être dimensionnée en fonction du niveau de risque évalué par le SDIS. Les principes sont énoncés dans l'annexe « Défense Extérieure Contre l'Incendie – Principes généraux ».

Les zones exposées à un risque majeur

La commune étant classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée aux risques de feu de forêt et de retrait gonflement des argiles, il convient d'annexer au PLU le ou les éventuels Plans de Prévention des risques approuvés par l'autorité préfectorale.

Les règles de débroussaillage doivent être incluses dans le règlement du plan d'urbanisme (article L. 134-6 du code forestier).

S'agissant des obligations liées à des exploitations ou installations particulières, l'implantation de bâtiments industriels est interdite à moins de 20 m des peuplements résineux. Cette distance est portée à 30 m pour des installations classées, soumises à déclaration ou à autorisation, représentant des risques particuliers d'incendie ou d'explosion (Article 2-3-3 du règlement de protection de la forêt contre l'incendie).

2. Analyse de la défense incendie existante

A l'analyse des documents transmis et au vu des éléments techniques en possession du SDIS, certains secteurs géographiques bâtis laissent apparaître une défense incendie insuffisante.

2.1. Les secteurs ci-après sont dépourvus de défense incendie

Pioussec, Roques, Le Barbareau, Chinoy-jean, Maison Neuve, Intersection P.2 de Longwy et P.15 de Sardinon, Guillaume, Le Layat / Poulange, Labroque / Hauturotte, Le Merle, Berthoumieu / le Tic, Simonic / Jaugut, Salouates, Maison Rouge, P.5 de Tournebride lieu-dit Houguey Long, P.1 des Ardennes aux lieux-dits le Merle et le Merle II, Lasserre, la Carpenteyre, Bézin, Jean Boué, Tournebride, Mahon, St Jacques, Lestagieu, Pierrot Vignolle, Magenta, Sarroc de la Peyre, Malande, Bellebiste, Lande des 3 Todins, Camparian, Papalos.

2.2. Les secteurs ci-après sont insuffisamment défendus pour un risque courant, car les ressources en eau présentent un débit insuffisant ou sont trop éloignées du bâti à défendre

Le Marais, Tastous, la Coye, Tulier, Mariotte, Barrat Néou.

Pour pallier ces carences en eau, il convient de déterminer avec le chef du centre de secours de Salles les mesures à mettre en place pour obtenir les moyens hydrauliques nécessaires et adaptés, en fonction des risques (renforcement ou maillage de réseau, implantation de bouches ou poteaux incendie normalisés, création de réserves d'eau auto-alimentées, etc.).

3. Modification du Plan

Tout projet ultérieur de modification doit faire l'objet d'une consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Directeur Départemental,
Colonel Dominique MATHIEU

Colonel Jean-Paul DECELLIERES

Copies pour information à :

- Monsieur le chef du Groupement Sud-Ouest
- Monsieur le chef du CIS Salles
- Mairie de Le Barp

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

Date : 27/04/2015

Commune : LE BARP

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-012-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

N°1

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
52	PI100	RUE DE CASTOR AU N° 158	60	54	0.0	3.3			Disponible
51	PI100	RUE DE CASTOR AU N° 088	77	64	1.3	3.5			Disponible
50	PI100	IMP DE LA PINEDE / RTE DE CASTOR	120	107	2.7	3.8			Disponible
19	PI100	RTE CASTOR AU N° 031	120	86	1.4	3.8		25 - 38 (1) - 39 (1)	Disponible
1	PI100	AVE DES PYRÉNÉES	120	78	1.8	3.3		10 - 25	Disponible
43	PI100	ALL CLAUDE MONET AU N° 001 - LOT LES AIRIALS	120	119	2.7	3.4			Disponible
44	PI100	ALL EDGAR DEGAS AU N° 001 - LOT LES AIRIALS	120	98	2.0	3.4			Disponible
54	PI100	RUE DES LILAS AU N° 011	120	102	2.7	3.4			Disponible
45	PI100	ALL PAUL CÉZANNE AU N° 013 - LOT LES AIRIALS	112	75	1.8	3.3		22 - 25	Disponible
100	PI100	LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU CABEJIL	107	83	2.4	4.0			Disponible
99	PI100	LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU HAPCHOT	96	77	2.0	3.7			Disponible
98	PI100	LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU HAPCHOT	105	83	2.5	4.0		10	Disponible
97	PI100	LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU GALIP	89	73	2.0	4.0			Disponible
110	PI100	LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LA QUARTHE	92	75	1.7	3.6			Disponible
111	PI100	LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU GARBAYE	90	72	1.9	3.3			Disponible
112	PI100	LOT LES LANDES DE MOUGNET - RUE LOU GARBAYE	110	84	2.2	3.6			Disponible
55	PI100	CENTRE CEZAME AUTISTES	102	75	1.4	3.3			Disponible
4	PI100	RUE DES BOUVREUILS AU N° 011	120	103	2.5	4.0			Disponible
29	PI100	RUE DES ALOUETTES AU N° 008	111	66	1.7	3.8			Disponible

Date : 27/04/2015

Commune : LE BARP

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-012-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

N°1

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomales	Etat
30	PI100	RUE DES ALOUETTES AU N° 042	120	92	2.5	3.8			Disponible
40	PI100	RUE DES ALOUETTES/RUE NID DE L'AGASSE	120	120	3.0	3.8			Disponible
81	PI100	ALL DES MIMOSAS AU N° 012	103	80	2.2	4.0			Disponible
42	PI100	NID DE L'AGASSE - RUE NID DE L'AGASSE AU N° 013	120	120	3.1	4.0			Disponible
54	PI100	NID DE L'AGASSE - ALL DES BOUTONS D'OR AU N° 005	109	72	1.4	3.7			Disponible
47	PI100	NID DE L'AGASSE - ALL DES BOUTONS D'OR AU N° 016	112	68	1.3	3.9			Disponible
48	PI100	NID DE L'AGASSE - ALL DES VIOLETTES AU N° 028	120	94	2.2	4.0			Disponible
49	PI100	NID DE L'AGASSE - ALL DES VIOLETTES AU N° 008	120	100	2.7	4.0			Disponible

Date : 30/04/2015

Commune : LE BARP

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-013-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

N°3

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
12	PI100	AVE DE GASCOGNE - EGLISE	120	120	3.0	3.9			Disponible
8	PI100	AVE DES PYRÉNÉES AU N° 079	117	95	2.5	3.9		38 (1)	Disponible
38	PI100	RUE DES PERDRIX/RUE DE LA CARREYRE	120	120	3.0	4.0		4 clôture	Disponible
39	PI100	ALL DES COLS VERTS AU N° 009 / ALL DES PERDRIX	120	109	3.0	4.0			Disponible
33	PI100	RUE DES PALOMBES / ALL DES PERDRIX	120	120	3.0	3.9			Disponible
36	PI100	RUE DE LA CARREYRE	120	98	2.8	3.8		7 coffre EDF - 10	Disponible
7	PI100	CENTRE COMMERCIAL - RUE DE LA CARREYRE	109	89	2.4	3.7		10 - 39 (1)	Disponible
2	PI100	AVE DU MÉDOC FACE RUE DES ROUGES GORGES	120	85	2.2	3.8			Disponible
6	PI100	LOT DU LUCANDREAU	120	105	3.0	3.8		22 - 35 - 46 - 47	Disponible
3	PI100	AVE DU MÉDOC - BOSQUET DU LUCANDREAU	120	120	2.5	3.5			Disponible
5	PI100	BOSQUET DU LUCANDREAU AU N° 031	100	70	2.0	3.8			Disponible
13	PI100	AVE DE GASCOGNE AU N° 020	92	70	1.8	3.2			Disponible
10	PI100	RUE PRINCE NOIR AU N° 015	94	71	1.7	3.1		25	Disponible
28	PI100	RUE PRINCE NOIR AU N° 040	93	69	1.8	3.2			Disponible
11	PI100	RUE CRIN BLANC AU N° 024	120	98	2.5	2.5			Disponible
9	PI100	LOT LE GARDE - ALL MAURICE RAVEL AU N° 006	94	94	1.0	3.3			Disponible

Date : 30/04/2015

Commune : LE BARP

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-014-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

N?4

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
27	PI100	AVE DE GASCOGNE - FACE GYMNASSE	90	79	1.8	3.6			Disponible
18	PI100	ALL CHARLES BAUDELAIRE AU N° 002	80	68	0.4	4.0		4 clôture	Disponible
14	PI100	ALL LOUIS ARAGON AU N° 016	66	60	1.0	4.2			Disponible
15	PI100	ALL CHARLES BAUDELAIRE AU N° 012	70	57	0.0	3.0			Disponible
16	PI100	ALL LOUIS ARAGON AU N° 040	73	62	1.0	3.0			Disponible
37	PI100	CENTRE CULTUREL	95	77	2.0	4.2			Disponible
41	PI100	CHE DE LA SCIERIE	75	60	1.0	3.5			Disponible
101	PI100	CHE DE LA SCIERIE FACE C/LE BARP	69	0	0.0	3.0			Disponible
26	PI70	AVE DU SAUTERNAIS - SIMONIC	102	101	3.0	5.0			Disponible
55	PI100	CHE DE POULANGE / AVE DE CHANTIER	73	54	1.4	5.0			Disponible
91	PI100	RUE DE ACHON / RUE DES ÉCOLES	69	58	0.0	5.2			Disponible
62	PI100	RUE DES ÉCOLES / CHE DU PUJOLET	80	64	1.0	5.0			Disponible
51	PI100	ALL JEAN COCTEAU	81	60	1.0	5.0		4 clôture	Disponible
23	PI100	ALL FRANÇOIS MAURIAC AU N° 009	86	65	1.2	4.8			Disponible
63	PI100	RUE DES ÉCOLES FACE À L'ÉCOLE	83	64	1.6	4.6			Disponible
25	PI100	ALL DE BAILLET AU N° 008	85	78	1.2	5.0			Disponible
59	PI100	RUE DES ARDENNES	81	66	1.5	4.8		25	Disponible
22	PI100	RUE DES ARDENNES AU N° 014	61	54	0.0	4.8			Disponible
21	PI100	RUE DES ARDENNES AU N° 024	51	47	0.0	5.0			Disponible
20	PI100	IMP DES CHEVREUILS / RUE DES ARDENNES	100	83	3.0	5.0		30	Débit faible
60	PI100	ALL JEAN COCTEAU (EN FORET)	78	71	2.1	4.9			Disponible

Date : 27/04/2015 Commune : LE BARP
 Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-015-SALL
 C.I.S : SALLES

Gestionnaire réseau N

Représentants : Mairie N

Autres services :

n°4

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
24	PI100	ZA BRIC EN BRUC	120	97	2.0	5.0		38 (1)	Disponible
53	PI100	ZA BRIC EN BRUC	110	90	2.0	5.0			Disponible
104	PI100	ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC	120	96	2.0	5.0			Disponible
105	PI100	ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC	108	69	1.5	5.0		35	Disponible
103	PI100	ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC	103	86	2.5	5.0			Disponible
102	PI100	ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC							Disponible
82	PI100	ZA LASERIS 1	117	82	1.5	5.0		44	Indisponible
83	PI100	ZA LASERIS 1	116	88	2.0	5.0			Disponible
84	PI100	ZA LASERIS 1	108	86	2.0	5.0		38 (1)	Disponible
85	PI100	ZA LASERIS 1	112	89	2.0	5.0			Disponible
86	PI100	ZA LASERIS 1	110	87	2.0	5.0			Disponible
107	PI100	ZA LAZERIS							Disponible
108	PI100	ZA LAZERIS						2 acces fermé	Indisponible
109	PI100	ZA LAZERIS						2 acces fermé	Indisponible
31	PI100	RD 5 - TASTOUS	70	61	1.0	5.0		2 acces fermé	Indisponible
32	PI100	RD 5 - LE MARAIS	65	60	1.0	5.5			Disponible
38	PI100	ZA LASERIS LES GARGAILS							Disponible
89	PI100	ZA LASERIS LES GARGAILS						2 acces ferme	Indisponible
90	PI100	ZA LASERIS LES GARGAILS						2 acces fermé	Indisponible
35	PI100	RUE DES SABLIERES - LES GARGAILS	40	36	0.0	3.0		2 acces fermé	Indisponible
57	PI100	CHE DE CAMP BEIL	40	36	0.0	4.0		30	Débit faible
								30	Débit faible

Date : 27/04/2015

Commune : LE BARP

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-015-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

n°4

Matériel de Contrôle : Casomobile

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
58	P1100	CHE DES GARGAILS	36	30	0.0	3.5		30	Débit faible
114	P1100	ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC						44	Indisponible

Date : 06/10/2015

Commune : LE BARP

Tournée ressources en eau n° : 2015-BARP-018-SALL

C.I.S : SALLES

Représentants : Mairie N

Gestionnaire réseau N

Autres services :

Matériel de Contrôle : Casomobile

reserves

N°	Type	Adresse	Débit maximum	Débit à 1 bar	Pression dynamique	Pression statique	Capacité	Codes Anomalies	Etat
55	R	AVE DE DOUENCE					120		Disponible
65	Ra	LE MINEUR					90	77 - 99 débit de réalimentation inconnu	Indisponible
92	R	ZA LASERIS LES GARGAILS					120		Disponible
93	R	ZA LASERIS 1					120		Disponible
94	R	ZA LASERIS 1					120		Disponible
95	R	ZA LASERIS 1					120		Disponible
106	R	ZA EYRIALIS BRIC EN BRUC					120		Disponible
113	R	LOT HAUREUILS CHE DES BOULANGERS					400		Disponible
							120		Disponible

OBJET

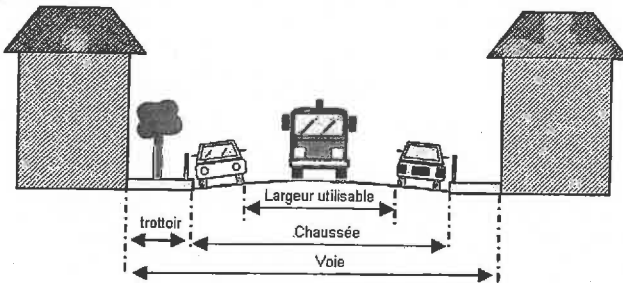
Elles permettent le déplacement et le stationnement des véhicules d'incendie et de secours normalisés.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (art. CO2- §1 « voie utilisable par les engins de secours »).
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A- voie utilisable par les engins des services de secours et de lutte contre l'incendie).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES

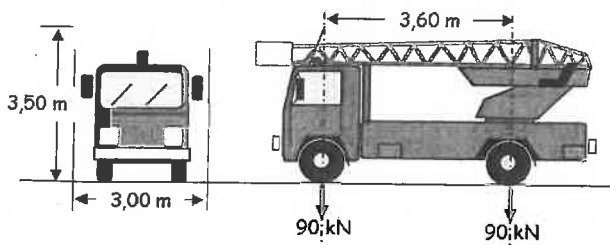
La « voie engins » est une voie dont la chaussée répond aux caractéristiques suivantes quel que soit le sens de la circulation suivant lequel elle est abordée à partir de la voie publique.



- ▶ **Largeur utilisable : ≥ 3 mètres**
(bandes réservées au stationnement exclues)

Force portante

- calculée pour un véhicule de 160 kilos newtons
- avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum



- ▶ **Résistance au poinçonnement :**

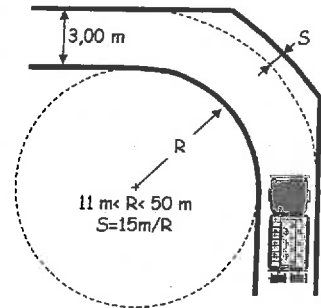
80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

- ▶ **Rayon intérieur minimum de braquage :**

$R > 11$ mètres

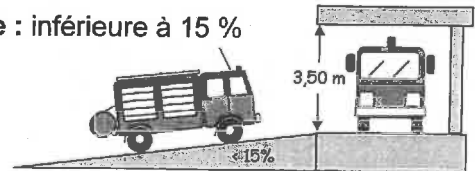
- ▶ **Sur largeur**

$S = 15/R$ dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



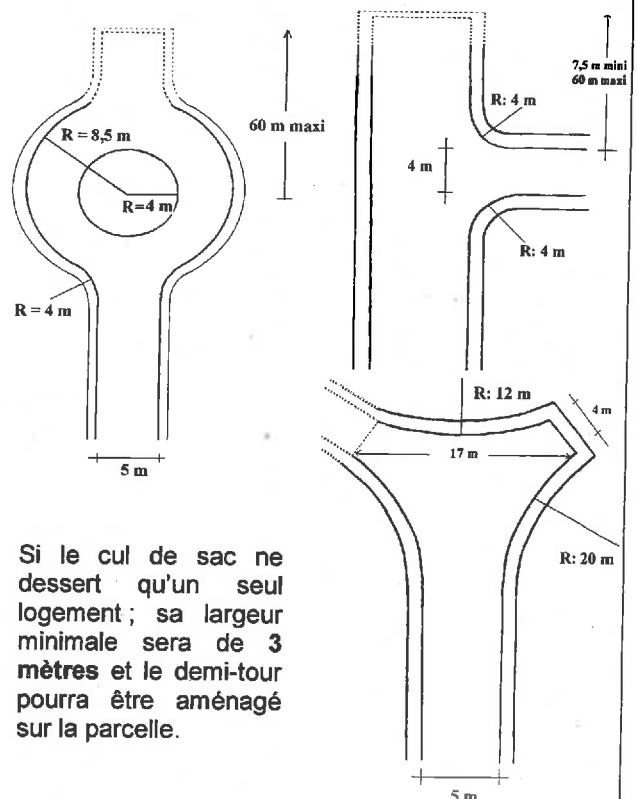
- ▶ **Hauteur libre de passage : 3,50 mètres**

- ▶ **Pente : inférieure à 15 %**



- ▶ **Voie en cul de sac >60 mètres**

La voie doit permettre le croisement des engins en ayant une largeur utilisable de 5 mètres et permettre leur demi-tour par la mise en place de l'une des trois solutions ci-après



Si le cul de sac ne dessert qu'un seul logement ; sa largeur minimale sera de 3 mètres et le demi-tour pourra être aménagé sur la parcelle.

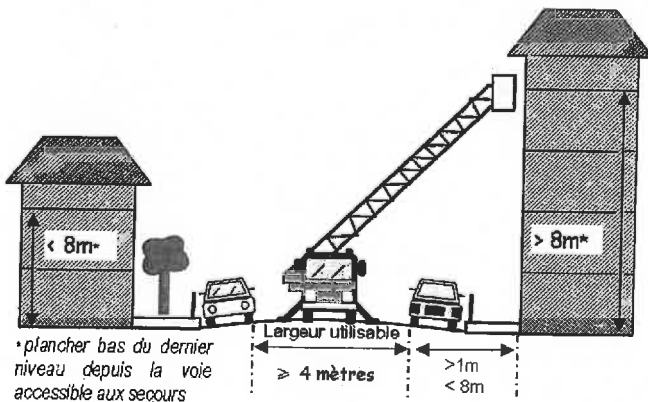
OBJET

Les échelles empruntent les « voies engins » pour se déplacer. Mais elles doivent disposer de « voies échelles » pour permettre leur mise en station au droit des façades des bâtiments. Elles doivent pouvoir accéder aux différents niveaux, supérieurs à 8 mètres et inférieurs à 28 mètres (échelle de 30 mètres).

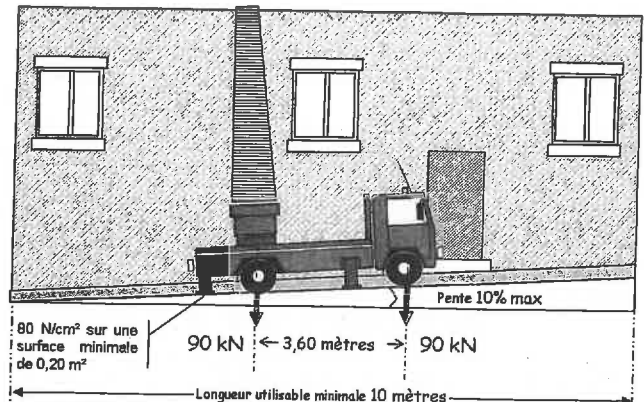
RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (art. CO2- §2 « section de voie utilisable pour la mise en station des échelles aériennes »).
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie dans les bâtiments d'habitation (art.4-A- voie utilisable pour la mise en station des échelles).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES



- ▶ **Largeur utilisable : ≥ 4 mètres**
(bandes réservées au stationnement exclues)
Lorsque la voie est en impasse, la largeur utilisable doit être portée à au moins 7 mètres pour les Etablissements Recevant du Public.
- ▶ **Longueur utilisable : ≥ 10 mètres**
- ▶ **Distances vis-à-vis des façades**
 - voie échelle en parallèle : $> 1\text{m}$ et $< 8\text{m}$
 - voie échelle perpendiculaire : $< 1\text{m}$
- ▶ **Pente de la section de mise en station $\leq 10\%$**
- ▶ **Force portante :**
 - calculée pour un véhicule de 160 kilos newtons



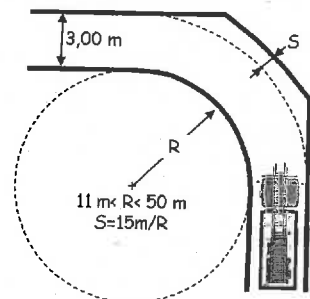
- avec un maximum de 90 kilos newtons par essieu,
- ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum
- ▶ **Résistance au poinçonnement :**
80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m²

▶ Rayon intérieur minimum de braquage :

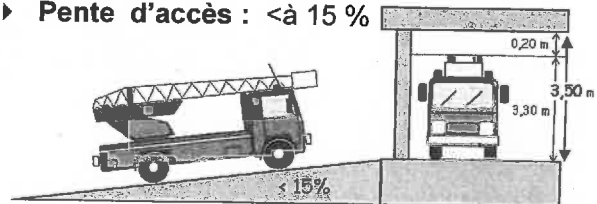
R > 11 mètres

▶ Sur largeur :

S = 15/R dans les virages de rayon inférieur à 50 m (S et R exprimés en mètres)



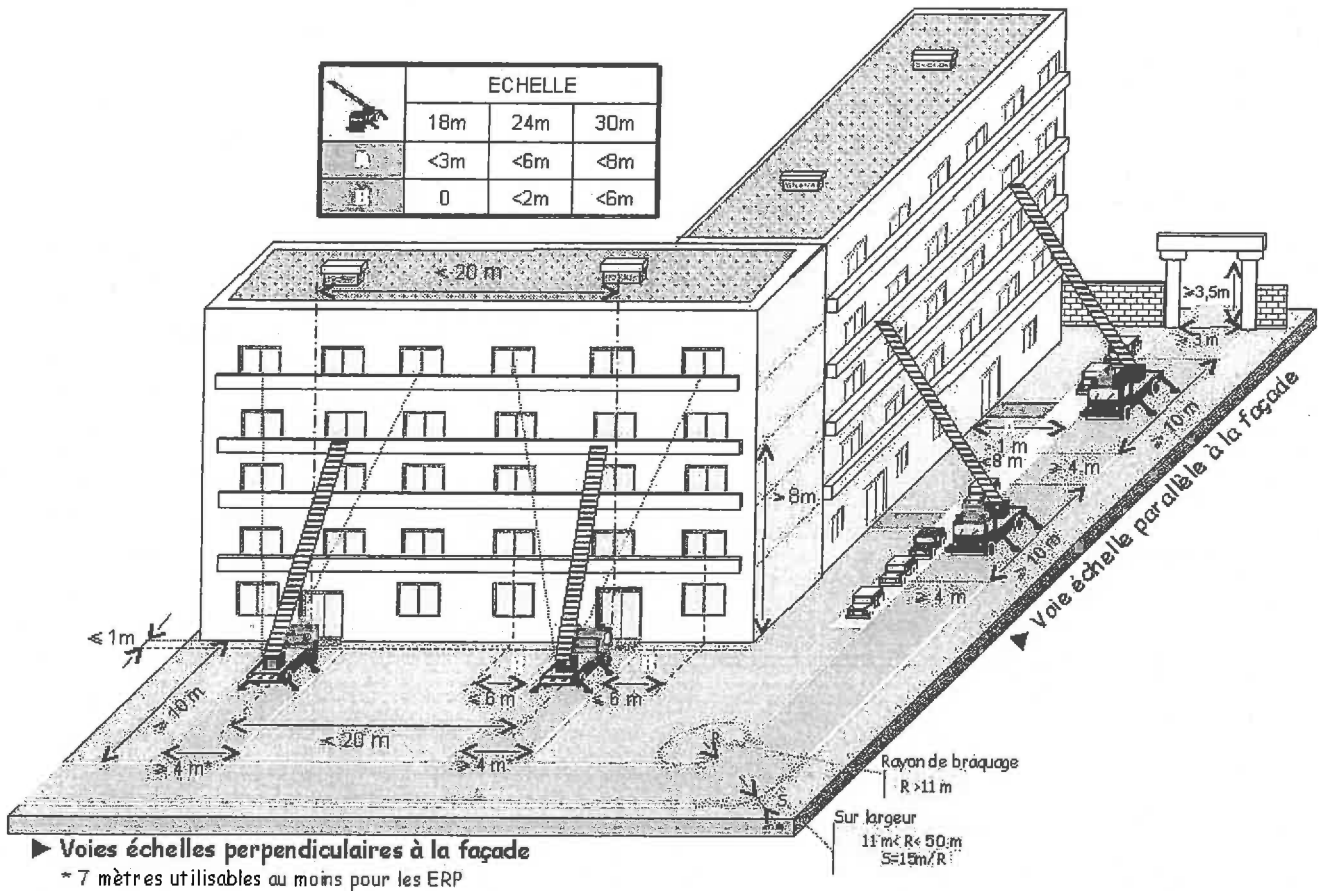
▶ Hauteur libre de passage : 3,50 mètres

▶ Pente d'accès : $< 15\%$ 

▶ Disposition par rapport à la façade

La disposition des « voies échelle », parallèles ou perpendiculaires aux façades doit permettre à une échelle aérienne d'atteindre toutes les baies situées entre 8 et 28 mètres, soit directement ou par des balcons ou terrasses à partir de points d'accès distants de moins de 20 mètres.

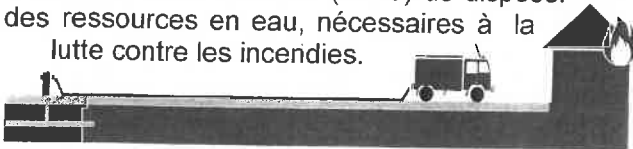
SCHEMA GENERAL CARACTERISTIQUES



I. Généralités

► Objet

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) doit permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de disposer des ressources en eau, nécessaires à la lutte contre les incendies.



► Cadre réglementaire

- ◆ Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire ou par transfert de compétence le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sont chargés de la DECI.
- ◆ La circulaire 465 du 10 décembre 1951, référence les types de ressources susceptibles de participer à la DECI, en milieu urbain et rural et les dimensionne en débit, volumes, distances...

► Référentiel complémentaire

Le document technique « D9 », établi par plusieurs partenaires publics et privés (CNPP, FFSA, INESC) constitue un guide pratique pour le dimensionnement des besoins en eau.

► Le statut des Ressources En Eau (REE)

- ◆ Les REE publiques, financées par les communes ou les EPCI, sont implantées sur le domaine public, elles participent à la défense collective.
- ◆ Les REE privées sont implantées sur le domaine privé, elles participent à la défense d'enjeux privés ou publics après convention.

► Les acteurs de la DECI

- ◆ Les communes ou EPCI en charge de la DECI publique
- ◆ Les gestionnaires de réseau missionnés par les communes et EPCI
- ◆ Les propriétaires et gestionnaires de ressources privées
- ◆ Le SDIS utilisateur des ressources mises à sa disposition pour remplir ses missions.

II. Typologie des ressources

II.1. Les ressources raccordées à un réseau d'eau sous pression

► Les hydrants standards, normalisés (NFS 62-200)

Bouches Incendie (BI)



NFS 61211

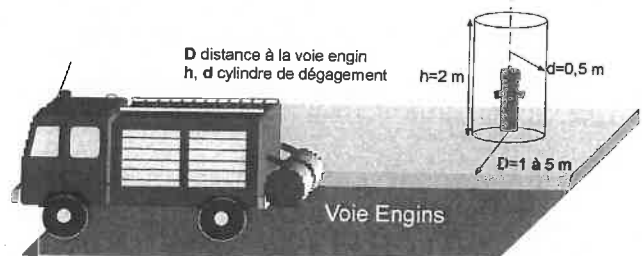
Poteaux Incendie (PI)



NFS 61213

Ils doivent :

- ◆ fournir un débit de 17 l/s ou 60 m³/h sous une pression dynamique de 1 bar (avec une pression maximum de 8 bars)
- ◆ être à 5 mètres au plus d'une « voie engins »*
- ◆ disposer d'un volume libre de dégagement pour permettre leur mise en oeuvre
- ◆ avoir des prises orientées vers la « voie engins » pour les poteaux
- ◆ être signalés pour les bouches



*Les caractéristiques « voie engins » sont précisées dans la fiche correspondante



► Les autres prises d'eau

Elles peuvent, à défaut d'autres ressources, participer à la DECI.

Poteaux Incendie de 70 mm

NF S 61 214
30 m³/h à 1 bar

Poteaux et Prises sur réseau d'irrigation agricole

60 m³/h à 1 bar

II.2. Les ressources non raccordées à un réseau sous pression

Elles constituent une **capacité 120 m³** et plus. Elles doivent être desservies par une « voie engins », disposer d'une aire de manoeuvre pour permettre la mise en aspiration d'un ou plusieurs Engins Pompe



◆ **Points d'eau naturels**, étangs, lacs, retenues, canaux, cours d'eau, mares...

◆ **Les réserves aménagées**, à l'air libre, fermées ou enterrées. Voir fiche « réserves DECI »



Si elles sont ré-alimentées en continu par un réseau d'eau sous pression, fournissant au moins **15 m³/h**, leur capacité peut être diminuée, dans la limite de **30 m³** (= 2 fois le débit horaire d'appoint).

Les piscines privées ne sont pas considérées comme des ressources dans la mesure où la pérennité de présence d'eau, de situation juridique et d'accessibilité aux engins lourds n'est pas garantie.

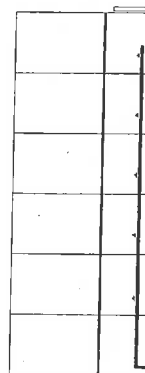
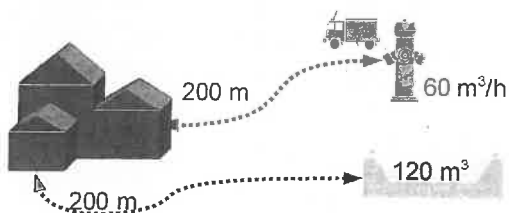
III Dimensionner la DECI

Le dimensionnement de la DECI en débit, capacité, distance vis à vis des enjeux à défendre dépend du niveau de risque, notamment du potentiel calorifique à éteindre ou préserver.

III.1. Le risque « courant »

Les principes de dimensionnement sont donnés par la circulaire **465 du 10 décembre 1951** :

► **Disposer de 120 m³ utilisables en 2 heures**, à moins de **200 mètres** du risque à défendre, soit avec des hydrants fournissant **60m³/h** pendant 2h00 ou par défaut avec une capacité de type réserve ou point d'eau naturel de **120m³**, disponible et accessible en permanence .



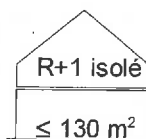
► Les bâtiments*équipés réglementairement de « **colonnes sèches** » doivent disposer d'hydrants normalisés à moins de **60 mètres** des orifices d'alimentation en façade, avec un parcours « allée dévidoir », sans obstacles.

**Etablissements recevant du public, Immeubles de bureaux, bâtiments collectifs d'habitation, parcs de stationnement...*

< 60 m

III.2. Prise en compte du risque « faible »

La lettre préfectorale du 10 mai 2004 caractérise la notion de **risque bâtimentaire « faible »** pour les constructions isolées, de type R+1 au maximum, d'une surface totale de plancher de **130 m²** au plus.

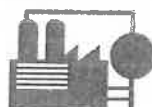


Les capacités des REE peuvent être ainsi réduites :

- ◆ Prioritairement par un hydrant fournissant **45m³/h** ou une **réserve ré-alimentée d'un volume de 30 m³**, à moins de **200 mètres** du risque.
- ◆ Accessoirement par un **hydrant normalisé** ou une réserve ou point d'eau naturel de **120 m³**, à moins de **400 mètres** du risque à défendre.

III.3. Le risque particulier

Il concerne des secteurs d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux forts, associés à un risque important de développement et de propagation d'un incendie. Le dimensionnement est réalisé au cas par cas.

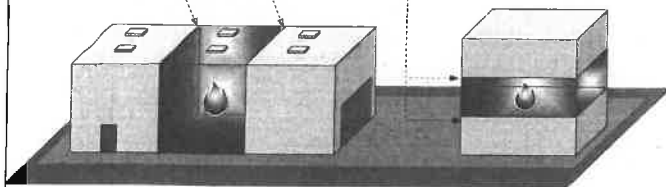


► **Evaluation du débit simultané pour l'extinction** à maintenir pendant 2h00 ou 3h00 pour certains risques.

Elle s'effectue en général sur la base de la plus grande surface de bâtiment ou de stockage extérieur combustible non recoupée, à éteindre.

Le recouplement est réalisé par des parois ou planchers coupe feu 1h00, 2h00, 3h00 ou par des distances d'isolement de 5 à 10 mètres ou résultant de l'étude de la modélisation des flux thermiques pour un risque industriel.

Feu de la plus grande cellule non recoupée
Parois séparatives Coupe Feu



Le guide pratique « D9 », propose une évaluation pour les habitations, bureaux, Immeuble de Grande Hauteur, Etablissements Recevant du Public, sites industriels.

Potentiel calorifique *	Débit d'extinction**
Modéré	500 l/min / 500 m ²
Important	1000 l/min / 500 m ²

* **Le potentiel calorifique**, \Rightarrow énergie thermique susceptible d'être émise. Il dépend de la nature et de la masse des combustibles concernés.

** **Débit total pour l'extinction** de la plus grande surface, à maintenir pendant 2h00 ou 3h00 pour certaines activités industrielles, ou la capacité équivalente.

► **Recensement** des ressources existantes susceptibles de participer à l'extinction.

Sont comptabilisées, toutes les ressources privées et publiques disponibles à 400 mètres au plus, pour la plus éloignée. La ressource disponible la plus proche doit néanmoins être située à moins de 200 ou 100 mètres suivant les rubriques pour les installations classées.

► **Confrontation** Débit total pour l'extinction / ressources disponibles.

La différence des deux indique les ressources à créer pour satisfaire au dimensionnement.

Exemple :

Création d'un nouveau bâtiment de 6000 m²

► **Plus grande surface non recoupée** : 2000 m²

► **Potentiel calorifique modéré** : 500 l pour 500 m²

► **Débit d'extinction** : $4 \times 500 = 2000 \text{ l/min} = 120 \text{ m}^3/\text{h}$

► **DECI existante**: 1 hydrant 60m³/h à 100 mètres

► **Déficit de DECI** : 60m³/h à créer sous forme d'un 2^{ème} hydrant si le réseau d'eau peut fournir 120 m³/h pendant 2 heures ou une réserve de $2 \times 60 = 120 \text{ m}^3$ en complément.

III. 4. Les projets d'urbanisme

Pour les projets d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale, Zone d'Aménagement Concertée...), les principes de dimensionnement ci-après sont utilisés :

Niveaux de risque	Dimensionnement
Risques courants	60 m ³ /h à moins de 200 mètres des accès aux bâtiments.
Risque courant « fort » Zone artisanale Zone urbaine dense Zone mixte	120 m ³ /h à moins de 200 mètres des accès au bâtiment le plus défavorisé
Risques particuliers Ex : Zones industrielles	> 120 m ³ /h avec des ressources réparties de 100 à 400 mètres des enjeux à défendre

IV Gestion et suivi des REE

► **Recensement des REE**

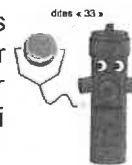
Le SDIS répertorie l'ensemble des ressources utilisables au sein d'une base de données départementale et les reporte sur la cartographie opérationnelle utilisée par les unités d'intervention.



Il établit une numérotation unique des ressources publiques et privées, à l'échelle départementale afin de pouvoir assurer un suivi cohérent de leur disponibilité.

► **Entretien et contrôle des REE**

Les **gestionnaires** des ressources publiques ou privées doivent en assurer le suivi et l'entretien, pour garantir leur disponibilité (débit/pression ou capacité) ainsi que leur accessibilité permanente.



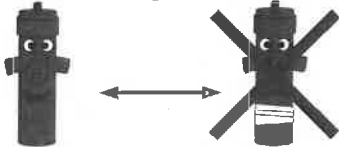
Le SDIS effectue annuellement une reconnaissance opérationnelle de toutes les REE publiques afin de vérifier leur présence, leur accessibilité, leur signalisation et la présence d'eau.

En complément, il effectue également une vérification débit/pression des hydrants publics pour évaluer leur viabilité opérationnelle, sauf pour les communes qui ont pris en charge le contrôle de leurs ressources.

Les anomalies relevées sont transmises au Maire ou au Président d'EPCI responsable de la DECI publique.

Les gestionnaires de ressources privées et les communes qui assurent elles-même le contrôle de leurs ressources transmettent annuellement les résultats au SDIS afin de mettre à jour la base de donnée départementale des ressources en eau.

► Disponibilité/ indisponibilité des REE



Les indisponibilités de ressources publiques ou privées et leur remise en disponibilité doivent être signalées au SDIS par leur gestionnaire, afin que les unités opérationnelles susceptibles d'intervenir puissent le prendre en compte.

► Consultation et attestation

Le SDIS conseille et rend des avis aux Maires ou au Préfet sur les documents d'urbanisme, les dossiers d'autorisation d'exploiter (*Etablissements Recevant du Public, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement...*).

Il n'est pas habilité à délivrer une autorisation, un certificat, une attestation, un acte d'urbanisme liés à la défense extérieure contre l'incendie.

Les responsables de la DECI (*Maire ou Pdt d'EPCI*), les gestionnaires de réseau sont compétents pour attester de l'état et des caractéristiques débit/pressions ou de la capacité des équipements.

► Créations, modifications des REE

Le SDIS doit au préalable être consulté pour les créations, modifications ou suppression de ressources.

► Pour les nouveaux hydrants, une attestation de conformité, délivrée par l'installateur (*équipement normalisé*) et le gestionnaire de réseau (*caractéristiques débit/pression suffisantes*) doit être transmise au Groupement Opération Prévision du SDIS pour qu'ils soient référencés.



► Pour les nouvelles réserves d'eau ou aménagement de points d'eau naturels, le SDIS doit être sollicité pour effectuer un essai de mise en oeuvre avant de les répertorier comme ressources opérationnelles.

